CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

Les conditions générales de vente qui suivent, régissent les offres de forfait touristique proposées par SENTONA. Le participant reconnaît en avoir pris connaissance et les avoir acceptées avant de confirmer sa réservation.

INSCRIPTION ET MODALITÉ DE PAIEMENT

Vous pouvez vous inscrire directement sur l'ensemble de nos séjours sur le site de SENTONA.
Après validation de votre pré-inscription, SENTONA vous envoie par courriel un contrat de réservation reprenant les détails de votre séjour, vos options et les modalités de paiement. Il vous sera alors demandé le versement d'un acompte équivalant à 30% du montant total de votre séjour options comprises.

Votre inscription n'est prise en compte qu'à réception du versement de cet acompte et du contrat de réservation dûment rempli. Le solde est à régler 30 jours avant la date de départ.
La date limite d'inscription à un séjour SENTONA est fixée au plus tard à 15 jours du jour du départ.

Dans le cas d'une inscription groupée, la personne qui effectue l'inscription au nom et pour le compte des différents participants à un séjour reconnaît en avoir pris connaissance et s'engage à les transmettre à chaque participant ainsi que toutes les informations fournies par SENTONA concernant ce séjour. Les séjours proposés aux groupes constitués peuvent faire l'objet de conditions particulières. Dans ce cas, elles seront communiquées au responsable du groupe avec le devis.

Vous avez la possibilité de régler par chèque ou par virement.

Vous pouvez également pré-réserver par mail ou par téléphone.

Conformément à l'art. L.121-21-08 du code de la consommation, dès la validation de l'inscription vous ne pouvez plus bénéficier d'un délai de rétractation. Votre demande d'inscription est considérée comme une réservation ferme et ne peut être annulée sans frais. (voir les conditions d'annulation ci-dessous).

Le participant doit impérativement payer le solde du prix du séjour au plus tard 30 jours avant le départ. Pour toute inscription à 30 jours et moins de la date de départ du séjour, la totalité du prix du séjour est à régler, options comprises. Le cas échéant, la réservation ne pourra être effective. Toute modification (options hors assurances) dans la réservation doit nous être communiquée avant la date de règlement du solde. Aucune modification dans la réservation ne sera acceptée après le règlement du solde.

Les voyages proposés par SENTONA comportent un nombre minimum de 5 participants. Ce nombre est précisé dans la fiche technique du séjour. La réservation est conclue sous la condition suspensive que le nombre minimal de participants soit atteint.

Conformément à l'article L 211-12 du code du Tourisme, les prix indiqués sur la fiche technique sont révisables pour tenir compte des variations suivantes : coût des transports (lié au coût du carburant ou des remontées mécaniques), modification de programme. Ces variations peuvent entraînés le réajustement des prix publiés au plus tard 20 jours avant le départ.